

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Séance(s) du jeudi 4 novembre 2010

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

42^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011 (SECONDE PARTIE)	3
---	---

43^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011 (SECONDE PARTIE)	5
---	---

42^e séance**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011
(SECONDE PARTIE)***Texte du projet de loi – n° 2824**CULTURE***SECONDE PARTIE****MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DISPOSITIONS SPÉCIALES**TITRE I^{ER}**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011
CRÉDITS ET DÉCOUVERTS****I. – Crédits des missions****Article 48**

Il est ouvert aux ministres, pour 2011, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de

378 380 826 683 € et de 368 557 871 114 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

		<i>(En euros)</i>
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
.....		
.....		
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 106 542 058	1 067 672 804
Culture	2 708 009 323	2 672 811 450
Patrimoines	848 331 458	868 272 839
Création	753 135 807	736 865 807
<i>Dont titre 2</i>	<i>634 564 382</i>	<i>634 564 382</i>

Amendement n° 34 présenté par M. Rogemont et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0